



**DGFG – Direction des projets d'équipements**

Affaire suivie par Christophe SAUDRAIS  
Tél. +33 (0)2 40.99.48.79  
Fax. +33 (0)2 40.99.49.12

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique  
Préfecture  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
44035 Nantes cedex 01

Nos réf. : H2A50120601

Pièce-jointe : Dossier en 3 exemplaires

**Objet :** Restructuration de la déchèterie de Vertou –  
Demande d'enregistrement au titre des ICPE.  
COMPLÉMENT A LA DEMANDE DEPOSÉE LE 27/04/12

Nantes, le – 3 JUL. 2012

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter, au nom de Nantes Métropole, une demande d'enregistrement d'une déchèterie, localisée Allée des cadets, sur la commune de Vertou. Cette demande est réalisée dans le cadre d'un projet de restructuration et d'extension de cette déchèterie exploitée depuis 1992.

S'agissant d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), vous trouverez ci-joint un dossier de demande d'enregistrement reprenant la description de ces activités et les conditions d'exploitation, établi conformément aux dispositions des articles R.512-1 et R.512-46-1 et suivants du Code de l'environnement, et, intégrant les observations formulées dans votre courrier du 14 mai 2012 relatif à la demande d'enregistrement déposée le 27 avril 2012.


Les activités concernées par la nomenclature des ICPE (annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement) sont présentées dans le tableau suivant avec la terminologie du texte.

N° de rubrique	Désignation de l'activité	Classement	Régime
2710	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets	1. La quantité de déchets dangereux susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t	DC
		2. Le volume de déchets non dangereux susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m <sup>3</sup> et inférieur à 600 m <sup>3</sup>	E

D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement, E : enregistrement

Nous demandons à l'Administration de bien vouloir accepter l'échelle du 1 / 500 pour la présentation du plan d'ensemble en application de l'article R 512-46-4 du Code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Michèle GRESSUS  
Vice-présidente

Toute correspondance doit être adressée à :  
Monsieur le Président,

NANTES MÉTROPOLE

# 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## 1. CONTEXTE ADMINISTRATIF

### 1.1 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS SUR LE DEMANDEUR

Nom : NANTES METROPOLE

Forme juridique : Communauté urbaine

Président : Jean-Marc AYRAULT

Directeur Général  
des Services : Benoist PAVAGEAU

Responsable de la direction  
des projets d'équipements : Christophe SAUDRAIS

Siège : 2 Cours du Champ de Mars  
44923 NANTES CEDEX 9

Téléphone : 02 40 99 48 48

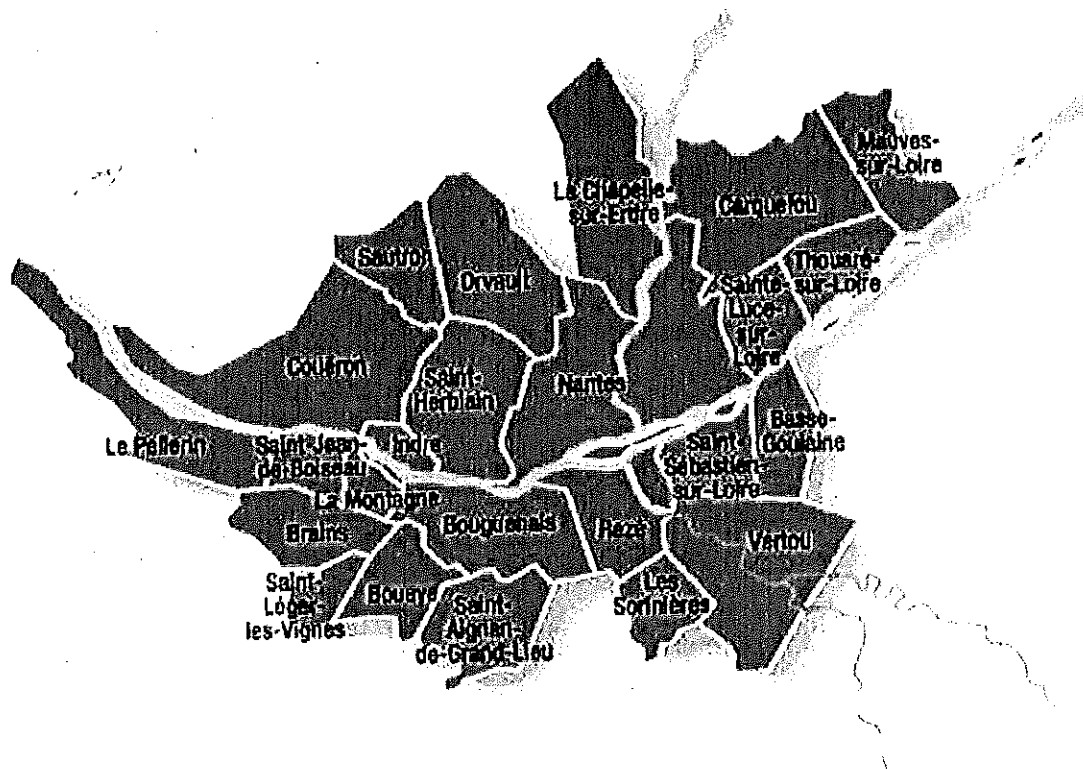
Télécopie : 02 40 99 48 00

N° SIRET : 244 400 404 000 12

Code APE : 8411Z - Administration publique générale

La communauté urbaine de Nantes Métropole a été créée en janvier 2004 et regroupe 24 communes représentant 590 000 habitants.

Localisation des communes de Nantes Métropole



Les compétences exercées par Nantes Métropole sont :

- l'aménagement urbain ;
- les transports et les déplacements ;
- les espaces publics, la voirie, la propreté et l'éclairage public ;
- les déchets ;
- l'environnement et l'énergie ;
- l'eau et l'assainissement ;
- le logement et l'habitat ;
- le développement économique ;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- l'emploi ;
- la participation au développement européen.

Toutes ces compétences sont mises en œuvre sous forme de services publics rendus aux habitants par les 2 300 agents de Nantes Métropole.

En plus de ces compétences « obligatoires » pour une communauté urbaine, Nantes Métropole s'est dotée de compétences facultatives qui élargissent la panoplie de ses services :

- l'hébergement des gens du voyage ;
- les actions foncières : élaboration et gestion du programme d'action foncière ;
- les actions et les réalisations en faveur des personnes handicapées ;
- le refuge pour animaux abandonnés et errants ;
- la participation, à la demande et en concertation avec les communes, à l'aménagement de promenades le long des cours d'eau et à la valorisation des espaces naturels à vocation de loisirs et d'éducation de l'environnement ;
- la lutte contre les pollutions, la prévention des risques et notamment des risques majeurs ;
- la participation aux constructions nouvelles de lycées et extensions des lycées existants ;
- la participation à la construction de grands équipements (transports, télécommunications, sport, etc.) ;
- la participation à la construction d'équipements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- la construction, l'aménagement et l'équipement de locaux d'enseignement supérieur et de recherche dans un cadre contractuel.

Par ailleurs, les services de la communauté urbaine assurent la gestion de trois syndicats intercommunaux :

- l'association communautaire de la région nantaise ;
- le syndicat mixte pour l'hébergement des gens du voyage ;
- le SIVOM Rive Sud de la Loire (équipements sportifs du Lycée des Bourdonnières).

## 1.2 LE PROJET

(Cf. Figures 1 et 2 : Cartes de situation au 1 / 175 000 et 1 / 25 000)

### 1.2.1 Le contexte

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets sur son territoire, Nantes Métropole souhaite restructurer la déchèterie de Vertou afin d'améliorer son dispositif de collecte des déchets ménagers et assimilés. En effet, aujourd'hui, la déchèterie créée en 1992 ne présente plus les moyens pour répondre à la demande de collecte des déchets.

Ce projet permet :

- de créer un outil moderne ;
- de respecter les prescriptions réglementaires en vigueur ;
- de s'adapter à l'augmentation des quantités de déchets collectés suite à l'effort de tri par les ménages ;
- d'optimiser les collectes sélectives ;
- de répondre aux enjeux locaux de gestion des déchets ménagers (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés – PDEDMA, Schéma de Cohérence Territorial...) ;
- d'améliorer la sécurité des usagers et du personnel intervenant sur l'installation.

## 1.2.2 Localisation du projet

Cette déchèterie est localisée allée des Cadets sur la commune de Vertou :

- à 50 m au Sud-Est du giratoire qui permet l'accès à la route départementale n°59 (D59) qui relie Vertou à Nantes ;
- à 1,5 km au Nord-Est du centre-ville de Vertou ;
- à 4,3 km au Sud du centre-ville de Basse-Goulaine ;
- à 4,4 km au Sud-Est du centre-ville de Saint-Sébastien-sur-Loire ;
- à 6,4 km au Nord-Est du centre-ville de Les Sorinières ;
- à 6,6 km à l'Ouest du centre-ville de Rezé ;
- à 8,3 km au Sud-Est du centre-ville de Nantes.

La commune de Vertou couvre une superficie de 35,68 km<sup>2</sup> pour une population de 21 333 habitants au recensement de 2009 (Source : INSEE). La densité moyenne est de 598 habitants/km<sup>2</sup> (moyenne nationale : 95 habitants/km<sup>2</sup>, Source : INSEE).

Vertou est membre de la Communauté Urbaine de Nantes, Nantes Métropole.

## 1.2.3 Renseignements administratifs sur le terrain

(Cf. Annexe 1 : Urbanisme, Servitudes et Réseaux)

(Cf. Figures 1 et 2 : Cartes de situation au 1 / 175 000 et 1 / 25 000)

(Cf. Figure 3 : Plan de situation au cadastre)

Département : Loire-Atlantique  
 Arrondissement : Nantes  
 Canton : Vertou  
 Commune : Vertou  
 Adresse : Allée des Cadets

### Identification des parcelles :

Tableau 1 : Identification des parcelles au cadastre

Section	N°	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	Superficie concernée par l'installation (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
BL	19	2 605	1 870	NANTES MÉTROPOLE
	20	2 708	2 240	
	21	777	433	
	584	1 437	49	
TOTAL		7 527	4 592	